

<https://www.snetap-fsu.fr/Pour-mon-depart-en-retraite-quelle-est-la-date-officielle-de-depart-je-veux.html>



# Pour mon départ en retraite, quelle est la date officielle de départ je dois indiquer sur les documents officiels ?

- Les Dossiers - Retraite, protection sociale et prévoyance - FAQ -  
Date de mise en ligne : mardi 17 février 2026

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Il est fortement conseillé de demander à partir en retraite le 1er du mois. En effet, tout mois entamé n'est pas pris en charge par votre pension retraite. Exemple je décide de partir au 15 octobre, ma pension de retraite ne sera versée qu'au début du mois suivant mais sans effet rétroactif. C'est à dire que je ne percevrai rien du 16 au 31 octobre.